

## **Lancement opérationnel d'une nouvelle enquête pastorale à l'échelle du Massif Alpin**

*- Contexte et modalités de mise en œuvre de la première phase 2010-2011 -*

### **→ Depuis 1972, une enquête pastorale tous les 10 à 15 ans...**

A pas de temps d'environ 10 à 15 ans, une procédure générale d'enquête pastorale est régulièrement mise en œuvre à l'échelle du Massif Alpin. La dernière édition remonte à 1996 pour les Alpes du Nord et 1997 pour les Alpes du Sud (1995 pour le cas particuliers des territoires de Parcs Nationaux).

### **→ Un nouvel état des activités et des territoires pastoraux est-il pertinent aujourd'hui ?**

La question de la pertinence d'une nouvelle enquête pastorale, des modalités et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, s'est donc posée en 2009.

Tous les partenaires institutionnels et techniques des deux régions concernées (Conseils Régionaux PACA et Rhône-Alpes, DRAAF, DDT, Parcs Nationaux, CEMAGREF et Services pastoraux) se sont unanimement accordés sur l'intérêt de disposer d'un état de situation d'ensemble des activités pastorales et de leurs territoires à intervalles réguliers, comme base d'analyse de leurs évolutions et de réflexion sur leurs enjeux.

### **→ Evaluer la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'une nouvelle enquête pastorale**

Une étude d'opportunité et de cadrage pour la réalisation d'une enquête pastorale sur le massif des Alpes a ainsi été confiée en 2009 au Suaci et au CERPAM. Elle avait pour objectif d'évaluer les conditions techniques, financières et politiques d'un tel travail, tout en réinterrogeant la méthodologie employée lors de l'enquête précédente au regard des nouvelles données disponibles par les différentes structures partenaires de l'opération.

Deux grandes conclusions s'en dégagent :

**→ Tous les partenaires confirment leur engagement pour la mise en œuvre d'une enquête pastorale**, en plusieurs temps, avec une première étape à échéance juin 2011.

**→ Le choix d'une démarche méthodologique originale par rapport à l'enquête précédente en ne procédant pas de façon systématique par jurys communaux** mais en valorisant au maximum les bases de données existantes des services pastoraux et de leurs partenaires (travail complété par un protocole d'enquête complémentaire à définir).

### **→ La mise en œuvre d'une première phase à échéance juin 2011**

Cette première phase, qui a reçu l'aval de la DATAR et des deux Conseils Régionaux, aura pour objectif :

→ L'élaboration concertée du cadre fonctionnel d'une base de donnée des Unités Pastorales du Massif des Alpes : structuration de la base de données géo-référencée, mode d'emploi et mode de gouvernance.

→ Le choix de deux territoires de travail selon des critères à définir, sur lesquels seront mutualisées les données déjà disponibles ; l'élaboration d'un protocole d'enquête pour compléter les données manquantes et la réalisation du travail exhaustif de recensement et de saisie des Unités Pastorales et des données attributaires sur ces deux territoires.

→ La valorisation des données récoltées ; un retour sur la démarche méthodologique mise en œuvre et la définition des termes techniques, humains et financiers d'une systématisation de l'enquête sur tout le massif.

→ **Contexte institutionnel de mise en œuvre de cette première phase :**

→ Chef de file : Suaci

→ Pilotage : Suaci / CERPAM

→ Partenaires financiers : DATAR, CR PACA, CR Rhône-Alpes

→ Partenaires techniques et administratifs : services pastoraux, CEMAGREF Grenoble, DRAAF PACA, DRAAF Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région



Région  
  
Provence-Alpes-Côte d'Azur